## Control of the Contro

## NATIONS UNIES

## CONSEIL DE SECURITE



Distr.

S/7924 2 juin 1967 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 JUIN 1967, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PENANNAT D'ISRAEL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur un nouvel acte d'agrassion commis par la Syrie contre Israël.

Aujourd'hui, 2 juin 1967, à 2 h 30, un groupe de pillards a été intercepté par une patrouille israélienne à l'kilomètre de la frontière syrienne et à 7 kilomètres environ au nord du lac de Tibériade. Pendant la fusillade qui en a résulté, deux membres de la patrouille israélienne ont été tués et deux blessés. Un Syrien a été tué et trois autres ont réusui à s'échapper dans la direction de la frontière syrienne. On a trouvé sur les lieux de l'incident de l'équipement et des armes couramment utilisés dans l'armée syrienne, dont un pistolet mitrailleur, quatre grenades à main et deux détonateurs de mines anti-personnel.

Une plainte a été déposée auprès de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne.

Les membres du Conseil de sécurité sont déjà au courant de la succession d'actes de violence dont la Syrie est tenue pour responsable : assassinats, pose de mines, démolitions et actes de sabotage, dont le numbre dépasse la centaine, qui ont été commis sur le territoire israélien pendant les deux années et demie qui viennent de s'écculer et qui ont été signalés au Conseil de sécurité.

Je vous sersis obligé de bien vouloir distribuer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité comme document du Conseil.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël, (Signé) Gidéon RAFAEL

